

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 07/09/2022 et publication le 09/09/2022

L'an 2022, le 6 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Août 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 26 Août 2022.

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, CHEVAUCHEE Tanguy, MOUTON Joëlle, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine,

Excusé : RENARD Nadège

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme MOUTON Joëlle

D2022-26 : Remplacement du matériel vieillissant de la cuisine de la salle des fêtes

Monsieur Leroux informe les conseillers municipaux des divers désagréments rencontrés par les locataires de la salle des fêtes, notamment lors d'un mariage. En effet, le frigo était hors service et il y a eu plusieurs coupures de courant.

Sachant que pour l'année 2022, il y aurait une vingtaine de contrats de location signés (recettes estimées à 4 000 €), Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de remplacer ce matériel vieillissant par l'acquisition :

- ✓ D'une chambre froide pour un montant de 1 920 € TTC ;
- ✓ D'un fourneau pour un montant de 900 € TTC ;
- ✓ D'une table inox (plan de travail) pour un montant de 600 € TTC ;
- ✓ D'un combiné Plonge 2 cuves et un lave-vaisselle pour un montant de 2 280 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de remplacer le matériel vieillissant de la cuisine de la salle des fêtes par l'acquisition des équipements listés ci-dessus pour un montant total de 5 700 € TTC.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

